

NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

clou
arc
arquet
eaumontel
eaumont-le-Roger
ernay
erthouville
erville la Campagne
isney
osrobert
ay
étigny
ionne
oglie
alleville
orches-Saint-Nicolas
pelle-les-Grands
ramblac
ombron
rneville-la-Fouquetière
urbépine
ardenville-la-Campagne
rrières-Saint-Hilaire
ntaine-l'Abbé
anqueville
upil-Othon
and-Camp
osley-sur-Risle
arcourt
cmanville
-Chapelle-Gauthier
Goulafrière
-Haye-de-Calleville
Houssaye
-Neuville-du-Bosc
-Trinité-de-Réville

Launay
Le Bec-Hellouin
Le-Noyer-en-Ouche
Le-Plessis-Sainte-Opportune
Livet-sur-Authou
Malleville-sur-le-Bec
Mélécourt
Menneval
Mesnil-en-Ouche
Mesnil-Rousset
Montreuil-L'Argillé
Morsan
Nassandres-sur-Risle
Neuville-sur-Authou
Notre-Dame-d'Epine
Notre-Dame-du-Hamel
Plainville
Plasnes
Romilly-la-Puthenaye
Rouge-Perriers
Saint-Agnan-de-Cernières
Saint-Aubin-du-Thenney
Saint-Cyr-de-Salerne
Saint-Denis-d'Augerons
Saint-Eloi-de-Fourques
Saint-Jean-du-Thenney
Saint-Laurent-du-Tencement
Saint-Léger-de-Rôtes
Saint-Martin-du-Tilleul
Saint-Paul-de-Fourques
Saint-Pierre-de-Cernières
Saint-Pierre-de-Salerne
Saint-Victor-de-Chrétienville
Saint-Victor-d'Epine
Serquigny
Thibouville
Tres-Sants-en-Ouche
Valailles
Verneusses



HORAIRES D'OUVERTURE

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Beaumont le Roger
1a Rue Saint Nicolas
27170 Beaumont le Roger

Brionne

27 rue des Martyrs
27800 Brionne
sur rendez-vous

Bernay

Centre d'affaires
6 ter rue Jacques Philippe Bréant
sur rendez-vous



CONTACTS

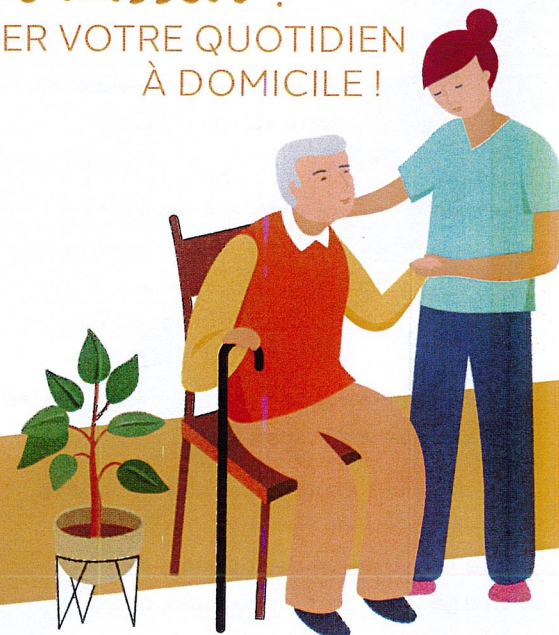
Tél. : 02.32.45.47.85
Mail : sad@bernaynormandie.fr

UN SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

*Vous avez plus de 60 ans ?
Vous sortez d'une hospitalisation ?
Vous êtes en situation de handicap ?*

Notre service vous accompagne !

Notre mission :
**FACILITER VOTRE QUOTIDIEN
À DOMICILE !**



Qu'est ce que le service d'aide et d'accompagnement à domicile ?

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile est un service de l'**Intercom Bernay Terres de Normandie** qui bénéficie d'une autorisation du Conseil Départemental de l'Eure.

Il intervient en tant que service prestataire auprès des **personnes âgées, en situation de handicap et/ou sortant d'une hospitalisation.**

« Nos objectifs : faciliter et améliorer votre quotidien, favoriser votre autonomie, votre confort et assurer votre sécurité »

NOS MISSIONS

Notre équipe d'aides à domicile professionnelles a pour missions de :

- **vous accompagner dans la réalisation des actes essentiels de votre vie quotidienne**

(lever, coucher, toilette, habillage, préparation et prise des repas, contrôle de la prise des médicaments, aide aux déplacements intérieurs et extérieurs (accompagnement aux courses...), l'entretien du logement et l'aide aux tâches ménagères (entretien du linge, ménage...)

- **vous apporter une présence attentive en fonction de vos besoins**

Le service peut également vous aider dans votre démarche de maintien à domicile et dans la **constitution des dossiers de prise en charge** (APA, PCH, mutuelles, caisses de retraite).



Une prise en charge

**7 JOURS SUR 7
DE 7H À 21H
Y COMPRIS JOURS FÉRIÉS***
(*sur préconisation du plan d'aide)



Le service d'aide et d'accompagnement à domicile c'est...

75 communes d'intervention
95 aides à domicile
qualifiées et/ou expérimentées
Plus de 400 bénéficiaires

SERVICE PRESTATAIRE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) est l'employeur de votre aide à domicile. Il recrute, forme, organise le temps de travail et rémunère le personnel.

TARIFS

Les tarifs en vigueur sans prise en charge se trouvent sur le document joint à cette plaquette. Ils peuvent être modifiés à tout moment par décision du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.).

FINANCEMENT

Chaque demande fait l'objet d'une étude précise et personnalisée. En fonction de vos besoins, de votre degré d'autonomie et de vos ressources, des aides peuvent vous être accordées. Nos équipes vous orientent vers les bons interlocuteurs.

- **Le conseil Départemental de l'Eure** peut vous attribuer, sous conditions :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie
- l'Aide Sociale pour personnes ayant des ressources égales au «minimum vieillesse»
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

- **Votre caisse de retraite** principale peut participer, en fonction de vos ressources, principalement pour des prestations de ménage et l'accompagnement aux courses...

- **Votre mutuelle** peut vous aider lors d'une sortie d'hospitalisation, principalement pour des heures d'aide ménagère.

- **Vos ressources propres**, si vous êtes imposable, une déduction fiscale de 50% des sommes peut être effectuée.